

N° de QUESTION	MA REPONSE	Observations
N° 1 : Le nombre significatif d'Etats membres	OUI, 1/3 des Etats membres est un seuil opérationnel et satisfaisant	
N° 2 : Seuil et %tage de la population	OUI, le seuil de 0,2% ,soit une quotité égale de la population de chaque Etat membre, est approprié	
N° 3 : Age Minimum requis	OUI, je suis en accord avec la proposition faite , soit : age identique à celui retenu pour élire le Parlement	
N° 4 : Expression de l'objet et des objectifs	L'expression devra être simple , accessible au plus grand nombre , vulgarisée (autrement dit l'inverse de ce qui a été fait pour le projet de Constitution, tellement abscond que chacun y a vu des intentions cachées), et identique au mot près dans chaque Pays concerné	
N° 5 :L'authentification des signatures	OUI, il faut un ensemble commun de procédures aux Etats membres , avec la possibilité de dérogation aux ETATS qui utilisent déjà les consultations d'initiative citoyennes , d'appliquer en l'espèce les procédures déjà existantes chez eux.	
N° 6 : Les délais de recueil de signatures	OUI, un délai est nécessaire pour encadrer l'Initiative ; 1 an me semble trop long . Je propose 6 Mois	Nota: la difficulté est ici de faire connaître l'Initiative naissante , et de la vulgariser : donc , obligation aux Etats membres de faire connaître le texte définitif de l'Initiative naissante , par communication dans les médias classiques , dès lors que le texte de L'Initiative (version définitive) est enregistré.( VOIR COHERENCE AVEC N° 10)
N° 7 : Enregistrement des initiatives proposées	OUI, un système d'enregistrement obligatoire est nécessaire; la proposition du site Internet dédié me semble pertinent , AVEC toutefois l'obligation pour les Etats membres de communiquer sur l'existence des Initiatives (version définitive, soumise à signature voir N°10) régulièrement dans les médias classiques nationaux	

N° 8 : Exigences appliquées aux Organisateur	OUI, les citoyens doivent être clairement informés sur LA , LES personnes et/ ou Organisations qui proposent l'Initiative , et donc sur l'origine des moyens et du financement mis en œuvre.	
N° 9 : Examen des Initiatives par la Commission	OUI, un délai est nécessaire et indispensable , pour obliger la Commission à se prononcer. Je propose 6 Mois	
N° 10 : Initiatives sur le même thème	OUI , il faut édicter des règles de gestion pour empêcher des Initiatives successives sur le même thème: un délai de 5 à 8 ans me semble pertinent.	Nota: Pour éviter des Initiatives similaires et /ou complémentaires, il me semble pertinent de prévoir une phase supplémentaire dite "Période de gestation", AVANT Enregistrement par la Commission du texte définitif, (et évidemment AVANT ouverture du texte à la signature publique) , où le texte pré enregistré sur le site dédié,( baptisé "Projet" ) pourrait être enrichi par le public.Exemple, pendant une durée de 2 mois, les citoyens peuvent proposer des contributions aux auteurs de l'Initiative. A la suite , les auteurs, seuls , décident de tenir compte ou non des propositions faites , et demande l'enregistrement de la version définitive du texte de l'Initiative. (Voir cohérence avec N°6)

Serge BADOUARD